

## **Projet de délibération**

**D8**

### **Crédit de CHF 360'000.- destiné au remplacement des WC de la gare et de la place bordier par des WC autonettoyants**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 16 mars 2022, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 31 mai 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 16 juin 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

Par x oui, x non et x abstention,

1. De réaliser les travaux permettant le remplacement des WC de la gare et de la place bordier par des WC autonettoyants.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 360'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 360'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 360'000.-.